



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Vendredi 20 mars 2026 à 18h00

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 22
Votants : 23

L'an Deux-mille-vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick DUCLO, doyen des conseillers municipaux.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : M. Laurent NAULIN, Mme Giada RAVET, M. Vincent MATHIAUD, Mme Odile BRACHET-CONVERT, M. Jean-Jacques COURBON, Mme Marine SEGUY, M. Dominique JOSE, Mme Emilie GRAU, M. Yaël BOQUET, Mme Sarah VERPILLIEUX, M. Stéphane TRINGALI, Mme Evelyne VIOLLET, M. Pierre RIVIERE, Mme Solène SIBEUD, Mme Florence CERQUEIRA, M. François-Xavier LONJON, Mme Audrey ARNAUD, M. Mattieu SERRAILLE, Mme Séverine SICHE-CHOL, M. Cyrille DELEPIERRE-CRETET, Mme Mathilde BROTTET, M. Patrick DUCLO.

Absents excusés : M. Sylvain NAVARRO a donné pouvoir à M. Jean-Jacques COURBON

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Giada RAVET

La séance est ouverte par M. Jean-Jacques COURBON, 1^{er} adjoint sortant, qui déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Délibération n°20260320-01

▪ **Election du Maire**

Monsieur Patrick DUCLO, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est atteinte et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les deux assesseurs désignés sont : M. Pierre RIVIERE et Mme Sarah VERPILLIEUX.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu, M. Laurent NAULIN : 19 voix (dix-neuf voix).

M. Laurent NAULIN, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé maire.

M. le Maire. *Mes chers concitoyens, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Ce soir, devant vous, c'est d'abord un profond sentiment de gratitude qui m'anime. Gratitude envers les talusiennes et les talusiens qui, dimanche dernier, se sont mobilisés pour cet exercice démocratique. Ils ont placé leur confiance dans notre projet pour les six voire sept années à venir. Votre mobilisation, votre engagement, ont fait de cette élection un moment fort de notre démocratie locale. Je tiens à vous en remercier, car c'est ensemble que nous écrivons les prochaines pages de l'histoire de notre commune. À vous, mes chers collègues élus, Je veux dire toute ma reconnaissance pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant maire de Taluyers. Ce mandat, nous le porterons collectivement, avec la même énergie et la même détermination que celle qui nous a réunis pendant cette campagne. Chacun d'entre vous, qu'il siège dans la majorité ou dans l'opposition, apporte une expertise, une sensibilité, une vision qui enrichiront nos débats et nos décisions. Car c'est bien là l'esprit que je souhaite donner à ce conseil municipal : un lieu de démocratie vivante, d'échanges respectueux et constructifs, pour servir l'intérêt général. Taluyers a la chance de compter une équipe diverse, représentative de sa population, et c'est cette richesse que nous mettrons au service de notre territoire. Les défis qui nous attendent sont nombreux, mais ils sont à la hauteur de nos ambitions. Nous héritons d'une commune dynamique, où la qualité de vie, le cadre naturel et le tissu associatif sont des atouts majeurs. Je remercie bien sûr notre ancien Maire, Pascal OUTREBON qui a œuvré pour cela tout au long de ses mandats. Nous savons aussi que les attentes de nos concitoyens sont fortes. Ce soir, le temps des mots laisse place à celui de l'action. Dans quelques instants, nous procéderons à la désignation des adjoints, des femmes et des hommes qui m'accompagneront au quotidien pour porter nos engagements. Je sais pouvoir compter sur leur confiance, leur sens du service et leur attachement à notre commune. À toutes et à tous, je redis ma fierté de servir Taluyers à vos côtés. Ensemble, faisons que ce mandat soit une réussite collective, au service de l'intérêt général et de l'avenir de notre commune. Je vous remercie.*

Délibération n°20260320-02

▪ Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que la commune de Taluyers se situe dans la strate démographique de 2500 à 3499 habitants et dispose d'un nombre de conseillers municipaux fixé à 23 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un vote contre de M. Patrick DUCLO)

-DECIDE la création de 6 postes d'adjoints.

Délibération n°20260320-03

▪ Election des adjoints au Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

M. le Maire. *Je vais vous proposer ma liste à l'élection. Est-ce qu'une autre liste est candidate ?*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *Oui.*

M. le Maire. *Avant, on va le faire dans l'ordre, après je vous laisserai proposer votre liste. Je vous propose donc la liste « L'expérience au service du renouveau pour Taluyers », avec dans l'ordre M. Vincent MATHIAUD, Mme Giada RAVET, M. Jean-Jacques COURBON, Mme Odile BRACHET-CONVERT, M. Dominique JOSE et Mme Marine SEGUY. Êtes-vous tous d'accord pour être sur cette liste ?*

Ensemble. *Oui.*

M. le Maire. *Et maintenant je laisse la parole à l'autre liste.*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *Monsieur le Maire, vous avez annoncé aux talusiens...*

M. le Maire. *Non excusez-moi, là on présente juste la liste s'il vous plaît, après je vous laisserai la parole sans souci.*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *La même liste dans le même ordre avec en avant-dernière position, une femme en qualité de Mathilde BROTTET.*

M. le Maire. *En avant-dernière position ce n'est pas possible, ça doit être un homme.*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *3^{ème} position ?*

M. le Maire. *Pas possible non plus c'est un homme. Pourriez-vous dire votre liste, ce sera plus simple.*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *M. MATHIAUD, Mme RAVET, M. COURBON, Mme BROTTET, M. JOSE et Mme SEGUY.*

M. le Maire. *Ceux qui ont été cités, sont-ils d'accord pour être sur cette liste ?*

Ensemble. *Non.*

M. le Maire. *Vous ne pouvez pas donc pas déposer cette liste.*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *J'aimerais clarifier quelques petites choses, vous aviez annoncé...*

M. le Maire. *Non s'il vous plaît, on présente les listes d'abord, vous aurez la parole après. On respecte la procédure madame.*

Mme BROTTET. *J'aimerais bien prendre la parole avant le vote M. NAULIN.*

M. le Maire. *Dans la procédure non, ça ne se passe pas comme ça.*

Mme BROTTET. *Si je pense qu'on peut prendre la parole.*

M. le Maire. *S'il vous plaît je vous refuse la parole, vous la prendrez à la fin.*

Mme BROTTET. *J'aimerais bien que vous notifiez dans le PV que M. Naulin refuse de donner la parole à ses élus.*

M le Maire. *Non pas à ses élus. Vous aurez la parole après.*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

- Liste « L'expérience au service du renouveau de Taluyers », 19 voix (Dix-neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

1. Vincent MATHIAUD
2. Giada RAVET
3. Jean-Jacques COURBON
4. Odile BRACHET-CONVERT
5. Dominique JOSE
6. Marine SEGUY

Lecture et distribution de la charte de l' élu local

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et en distribue un exemplaire à chaque élu.

Tour de table.

M. le Maire. *Avant de lever la séance, je vous laisse la parole.*

M. Patrick DUCLO. *Dans votre allocution suite à votre élection, vous avez évoqué « des élus d'opposition » alors qu'il s'agit surtout d'élus minoritaires, pas forcément des élus d'opposition. Pour autant qu'on leur laisse de l'espace pour s'exprimer et faire des propositions ; ça c'est mon observation.*

J'ai d'autres questions, le conseil municipal va devoir adopter un nouveau règlement intérieur et j'aimerais connaître les modalités de rédaction de ce règlement. Est-ce qu'il y aura un comité de rédaction ou est ce que le règlement sera annexé à la convocation de la prochaine convocation du conseil municipal ou à un autre sans consultation ?

Le règlement actuel est devenu obsolète car il y a des élus minoritaires et ils ont droit à des moyens d'expression.

La deuxième question est : à l'issue de notre séance, il y a un PV d'élection qui va être rédigé et signé mais y aura-t-il un PV de séance comme toute séance ordinaire où seront consignées les interventions des uns et des autres et notamment celle que je viens de faire ? je vous remercie.

M. le Maire. *Pour les élus d'opposition je n'ai aucun souci à vous intégrer dans les différentes commissions. Je vous invite même à en faire partie. L'intégration se fait à la proportionnelle c'est-à-dire que s'il n'y a qu'un membre ou deux vous ne pourrez pas les intégrer, s'il y en a trois oui. Notre choix est de vous intégrer dans les différentes commissions. Pour le règlement intérieur, bien sûr qu'il sera fait, il sera travaillé en amont et on vous le présentera et on pourra en débattre.*

M DUCLO. *Vous nous le présenterez le jour du conseil municipal ou un peu avant ?*

M. le Maire. *On vous le présentera avant, là-dessus je suis assez transparent, s'il y a des remarques on pourra les prendre en compte, on fera en sorte que vous l'ayez avant. Pour le PV de séance, oui il y aura un PV de séance.*

Mme Séverine SICHE-CHOL. *Juste préciser que ce n'est pas un choix de nous intégrer aux commissions c'est une obligation.*

M. le Maire. *Oui c'est une obligation à partir du moment où on dépasse un certain nombre de personnes par commission. Ce sera à vous de vous porter volontaire et on ne s'opposera pas à ce que vous les intégriez.*

La séance est levée à 19h20

Le secrétaire de séance,

Mme Giada RAVET



Le Maire,

Laurent NAULIN

